

Sur la place

n° 11

La lettre d'information de la liste citoyenne

DÉCEMBRE 2023

ÉDITO

Mieux qu'un conte de Noël

C'est devenu un bruit de fond. Une parole relayée sur les réseaux sociaux, dans les journaux et par la force de frappe de la communication municipale. À la tête de notre ville se trouverait un homme d'exception, à la volonté d'airain qui jamais ne doute et renverse tout obstacle. Pourtant, derrière la fumée de la mise en scène, l'action décisive peine à se voir. Modestement, nous proposons dans ce numéro de fin d'année d'ouvrir quelques nouvelles perspectives – très concrètes – pour une époque troublée et inquiète.

Imaginons ainsi un territoire qui prenne la main sur sa production d'énergie en préservant à la fois les paysages et la biodiversité: électricité abondante, rente financière partagée entre les communes, maîtrise de la transition écologique.

Imaginons un territoire qui, par la dynamique d'un engagement politique fort, se décide à investir dans les mobilités du quotidien, mise sur les transports en commun et croie aux vertus du vélo.

Imaginons un territoire qui comprenne que la meilleure politique pour les déchets exige de les réduire à la source et pas seulement de changer le mode de collecte.

Imaginons une parole publique qui retrouve sa juste place: écoute, confiance, sincérité.

Un conte de Noël? Non! C'est possible ailleurs, donc pourquoi pas chez nous?

■ CHARLES DANNAUD

SOMMAIRE

L'énergie solaire.....	p. 2
Vers une régie de l'eau.....	p. 2
Gestion des déchets.....	p. 3
L'association au travail.....	p. 3
Un local pour nos élus.....	p. 4
La valse des conseillers.....	p. 4
Quelle démocratie?.....	p. 4

TRANSPORTS

Notre immobilité, leur priorité

La mobilité, voilà un secteur où notre collectivité prend un train de retard, alors que c'est un problème majeur dans nos territoires ruraux

Avec le prix de l'essence qui augmente, ou par soucis écologique, beaucoup d'habitants aimeraient prendre les transports en commun. Sauf que, dans notre région, sur de nombreux trajets, le prix du transport en commun est identique à celui de la voiture, même en voyageant seul. Une aberration! Si on ajoute à cela des horaires contraignants et des correspondances non coordonnées, le choix est vite fait, on s'assoie au volant!

C'est comme si tout était fait pour nous décourager d'emprunter les transports en commun. Trop chers, trop lents, pas pratiques.

Un exemple: le très fréquenté trajet La Brillanne-Marseille en train, pour les abonnés bénéficiant du tarif le plus intéressant, a presque doublé (de 5,60€ à 11€). De plus, sur cette ligne, le temps de trajet ne cesse d'augmenter: en 10 ans, il est passé de 1 h 20 à 1 h 40.

Plus cocasse, si ce n'était pas désespérant, les bus qui partent en avance ou ne s'arrêtent pas à certains arrêts.

Manque d'intérêt de la majorité

Autre exemple: pour un rendez-vous médical à Manosque, il faut pratiquement la demi-journée en bus, et si c'est à Aix ou Marseille c'est bien souvent toute la journée.

Les élus de la majorité sont, en partie, responsables de cette situation dégradée, par manque de vision à long terme. Ils ne s'intéressent pas sérieusement aux transports en commun. Mais combien d'entre eux les empruntent régulièrement pour mesurer l'ampleur du problème?

Nous avons besoin d'un plan vraiment ambitieux: que la ville et la communauté de communes fassent leur possible dans

le cadre de leurs compétences et se concertent avec le département et la région pour le reste. Nos élus avaient présenté une motion et un vœu dans ce sens au conseil municipal d'avril 2022. La majorité avait rejeté ces deux propositions sous prétexte qu'elle avait déjà des projets en cours. Un an et demi après, rien n'a été fait.

Le maire-président se vante volontiers de son pouvoir à la région Sud, qu'attend-il pour l'utiliser sur ce dossier?

■ RÉMI DUTHOIT



Révons un peu!

Un pass annuel allant de 50 à 150€ selon les revenus pour voyager sans limite dans la région, une ligne du val de Durance avec des fréquences toutes les demi-heures de 6h 30 à 10h et de 16h 30 à 19h et entre, un train toutes les heures. Et des correspondances en bus vers les balcons est et ouest de la Durance.

On pourrait vivre au pays en travaillant en bas, on pourrait étudier à Aix ou Marseille en rentrant tous les week-ends, on pourrait visiter la région par petites étapes agréables sans voiture.

BIENS COMMUNS

L'énergie solaire, c'est d'abord l'affaire des citoyens

Les communes qui laissent les mains libres aux grands groupes privés préparent la méfiance de leurs concitoyens envers les énergies renouvelables, pourtant indispensables

Les communes doivent définir sur leur territoire des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables (Zader) d'ici la fin de l'année selon la loi du 10 mars 2023. La loi exige que les maires consultent les habitants et que les communautés de communes vérifient la cohérence des propositions.

Pour notre territoire, cette loi pourrait être l'occasion, en y associant les habitants, de **maîtriser le développement des parcs photovoltaïques**, aujourd'hui laissés à l'appétit des multinationales. Malgré les promesses faites par ces entreprises, les communes ne récupèrent que les miettes des bénéfices, 80% des gains vont aux actionnaires.

Opacité des décisions

Laisser chaque municipalité décider dans son coin de ces implantations dégrade nos paysages et nos écosystèmes.

L'absence de concertation favorise l'opacité des décisions et nourrit le sentiment de défiance des populations. À terme, c'est le rejet général des parcs photovoltaïques que nous risquons.

Des exemples près de chez nous

De nombreuses collectivités territoriales utilisent les énergies renouvelables comme levier de développement local. Un exemple tout proche: l'agglomération de Manosque (DLVA) prend le temps de la planification et a gelé tout nouveau projet pour éviter que son territoire ne soit convoité par de grands groupes de l'énergie. À Oraison, un parc sera détenu pour moitié par l'agglomération et les citoyens, permettant de maximiser les retombées économiques locales et d'être associé à la gouvernance.

Concertation et planification

Pourtant, à condition que leur implantation soit concertée et planifiée, ces installations participent de la lutte contre le changement climatique. Appropriées, elles sont facteur de développement local.

Elles peuvent fournir de l'électricité à moindre coût à nos entreprises comme à nos foyers, étranglés par la hausse du prix de l'énergie. Leurs bénéfices permettent d'investir dans la rénovation de nos bâtiments et dans le développement de la mobilité décarbonée, améliorant le confort et le quotidien de toutes et tous.

Il est crucial de s'approprier collectivement cet enjeu. Un doux rêve d'idéalistes? Bien au contraire: **une action pragmatique et de bon sens** dans le contexte d'urgence climatique.

■ CHARLES DANNAUD



Les « gardiennes de Lure » sur YouTube

Nous avons chez nous un exemple caricatural de ce que provoquent les décisions prises sans concertation. La montagne de Lure, celle de Giono, est déjà défigurée par les coupes de bois de Boralex. Des citoyens et citoyennes attachées à cette montagne s'y opposent en risquant gros physiquement et judiciairement. Deux d'entre elles sont poursuivies devant la justice pour leurs actes courageux.

➔ Voir la vidéo « les gardiennes de Lure » sur YouTube.

Si nous étions aux manettes

- Dès le début du mandat, nous aurions organisé des réunions publiques pour informer, expliquer et recueillir les avis; au lieu d'une simple consultation par internet dans un temps très court et avec le minimum d'information.

- Sans attendre la loi, nous aurions profité des travaux du Coséc pour mettre du photovoltaïque sur le toit, comme nos élus l'ont proposé en vain au conseil municipal de mars 2022.

- Nous aurions finalisé les projets étudiés avec l'aide du parc du Luberon pendant la précédente mandature, en mettant du photovoltaïque sur les toitures identifiées à l'époque.

- d'une manière générale, nous aurions privilégié les surfaces déjà construites (toitures publiques, parkings, hangars...).

Bref, nous aurions réalisé ce que prévoyait notre programme, au lieu de tergiverser pendant 3 ans avant de s'occuper de ce sujet juste avant la fin du délai prévu par la loi.

Vers une régie intercommunale de l'eau

Un des projets phares de Forcalquier en commun: reprendre en main la gestion de l'eau pour que l'argent dépensé par les habitants du territoire revienne à la collectivité plutôt qu'à une compagnie privée. L'objectif d'une régie de l'eau figurait dans notre programme. C'était un point de désaccord majeur avec nos adversaires. Ceux-ci n'ont pas engagé le travail nécessaire pour préparer une sortie du contrat avec notre prestataire privé, ce qui reporte à 2030 la possibilité d'une telle sortie.

Avec le transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes, les conseillers communautaires ont hérité de la question et sont allés dans notre sens. Sur les 12 communes hors Forcalquier, 3 ont préféré la régie et 9 ont opté pour un passage en délégation de service public, mais pour une durée de 5 ans seulement, avec l'objectif de monter une régie intercommunale à l'horizon 2030.

C'est cette dernière option qui a été votée par les trois élus communautaires de Forcalquier en commun, lors du conseil du 21 septembre 2023, avec la conviction qu'il leur reviendrait de s'assurer que cet objectif serait tenu, quel que soit le résultat des élections de 2026.

■ LORRAINE PRUNET

Lire aussi l'article de B. Gavoty sur <https://forcalquierencommun.fr/sur-la-place/>

VIE QUOTIDIENNE

Ambition zéro déchet affichée, pas réalisée

Dans son programme de campagne en 2020, David Gehant affirmait vouloir faire de Forcalquier un territoire « ambition zéro déchet » ; mais il ne s'est toujours pas donné les moyens de cette ambition

Au moment où notre territoire transforme son système de collecte des ordures, c'est l'occasion d'aller plus loin sur ce sujet. L'association Zero Waste France, qui milite pour la réduction des déchets depuis 25 ans, et a acquis une grande expertise en la matière, indique que pour réaliser ce programme, il faut avoir « une approche où la réduction des déchets devient le moteur transversal du projet territorial (...), où le service public de gestion des déchets se recentre sur la prévention, et où le meilleur déchet est celui qui est évité ». ⁽¹⁾

La première étape d'une politique réellement ambitieuse consiste donc à favoriser les modes de consommation qui génèrent le moins de déchets – magasins de producteurs, de vrac, marchés locaux... – et à soutenir les initiatives de prévention, type ateliers zéro déchets ou de réparation.

« Menée de manière

ambitieuse, une telle stratégie peut en outre engendrer de nombreux bénéfices locaux : réduction de l'impact environnemental, création d'emplois, baisse des coûts de gestion des déchets, amélioration du cadre de vie, lien social, résilience... ».

ZERO WASTE FRANCE

De nombreuses collectivités se sont déjà lancées dans ce chantier, et les retours d'expérience montrent que ça marche. Mais elles n'ont pas seulement modifié la manière de collecter les déchets. Elles ont aussi développé la prévention (en incitant les acteurs locaux à diminuer la production d'emballages par exemple), mis en place un volet pédagogique (expliquer les avantages de diminuer les ordures ménagères, apprendre à trier correctement) et surtout elles l'ont fait dans une vraie concertation avec les habitants.

Réduire les déchets organiques

Idem pour le tri des déchets organiques. L'installation de composteurs collectifs dans notre ville est une bonne initiative, mais c'est le service minimum pour se mettre en conformité avec la loi anti-gaspillage, qui oblige les communes à fournir aux habitants les moyens de trier les biodéchets à la source à partir du 1^{er} janvier 2024. Il manque l'ambition et l'accompagnement nécessaires pour espérer des résultats concrets : pas ou peu d'information, pas de formation au compostage, des composteurs trop peu nombreux et pas assez visibles. C'est pourtant une des mesures les plus efficaces pour réduire nos poubelles

Extrait du programme de campagne de David Gehant en 2020 :

« Un développement durable pragmatique ! Devenir territoire "ambition zéro déchet" afin d'améliorer le tri (...) en conformité avec les recommandations de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise des énergies) et intégrer une part incitative dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin d'encourager les bons trieurs. »

résiduelles à la source, puisque les déchets organiques en constituent encore le tiers.

Pragmatisme et expérience

L'Ademe ou Zero Waste France proposent aux élus locaux et aux agents des formations et des retours d'expérience de collectivités pionnières. Pourquoi la mairie ne ferait-elle pas appel à ce genre d'accompagnement ? Être pragmatique, c'est aussi reconnaître qu'on ne sait pas tout et qu'on gagne en efficacité en s'appuyant sur les expériences existantes.

■ MARIE-AUBE RUAULT

(1) extrait du site internet de Zero Waste France, <https://www.zerowasteFrance.org/>

FORCALQUIER EN COMMUN

L'association au travail

Cet automne, les adhérents de l'association *Forcalquier en commun* ont retrouvé l'ambiance de travail et de convivialité de la campagne électorale de 2020. Réunis aux Cordeliers, puis à Biabaux, les membres de l'association ont participé à des tables de discussion pour faire émerger des orientations en vue de la prochaine campagne municipale. Le scrutin aura lieu au printemps 2026, et le travail de campagne va commencer dès 2025 : il faut d'ores et déjà s'y préparer.

Entousiasme et sérieux

Ces deux réunions, animées de façon aussi enthousiaste que sérieuse, ont permis

aux participants de réfléchir aux problématiques centrales pour 2026. Ils ont aussi discuté des méthodes participatives à mettre en œuvre pour impliquer le plus grand nombre d'habitants dans la création du programme. Toutes ces propositions seront approfondies par la collégiale de l'association durant les prochains mois. Il en ressortira **une méthode participative réactualisée**. Plus transparente, plus inclusive et plus puissante, cette méthode sera bientôt proposée aux adhérents pour discussion et adoption, et c'est avec elle que nous gagnerons les élections !

■ GEOFFROY GONZALEZ



VIE POLITIQUE LOCALE

À la mairie, la valse des conseillers

Pour gérer sa carrière et sa communication, le maire-président fait financer par nos impôts un cabinet politique. Il a embauché un collaborateur dès son élection, puis un directeur de cabinet en plus.

Le directeur de cabinet est son plus proche collaborateur, son conseiller.

Obsolescence programmée

En trois ans, trois personnes se sont succédé à ce poste : le premier est parti au bout d'un an. Le deuxième un an après. Le troisième vient d'être remercié.

Mais quelle est donc la raison de cette obsolescence programmée des directeurs de cabinet à Forcalquier ?

On peut s'interroger plus généralement sur la qualité de vie au travail à la mairie et à la communauté de communes, au vu des nombreux départs depuis le début du mandat.

■ LE COMITÉ DE RÉDACTION



Le bureau des élus d'opposition

Le Code des collectivités locales prévoit que les élus d'opposition ont droit à un bureau mis à disposition par la mairie pour se réunir, préparer leurs dossiers, les conseils municipaux, etc.

À notre demande, le maire vient de se mettre en conformité avec la loi en nous attribuant un lieu confortable au 14 rue Grande, dans le centre ancien.

C'est avant tout un local de travail pour les élus de *Forcalquier en Commun*, mais les citoyens qui viendront nous saluer seront bien accueillis les lundis matin.

■ DANIELÈ KLINGLER

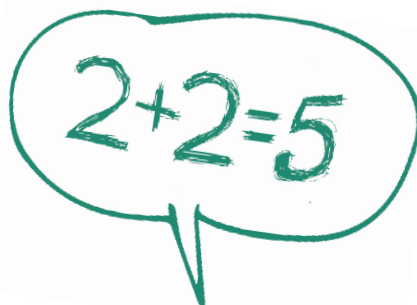
Un grand démocrate... à condition que tout le monde soit d'accord avec lui

Dans le dernier *Forc'actus*, la tribune de la majorité se félicite que « jamais l'opposition municipale n'a été autant considérée et respectée qu'aujourd'hui ».

Voilà bien un exemple typique de communication politicienne : **dire le contraire de ce qu'on fait !**

La réalité des conseils municipaux est tout autre :

- règlement intérieur qui bride le débat,
- refus de donner la parole,
- micro coupé,
- brutalité verbale et commentaires permanents,



- conseils municipaux en pleine journée et annoncés trop tard pour que ceux qui travaillent puissent se libérer,
- commissions préparatoires de façade (la veille ou le jour même du conseil, ce qui ne permet pas de prendre en compte nos suggestions).

Et puis, l'art de présenter comme des cadeaux ce qui ne sont que des obligations légales :

- un local pour l'opposition,
- le droit d'expression dans le bulletin municipal,
- la possibilité de célébrer des mariages et baptêmes.

Plutôt que « hauteur, dignité et retenue », on voit surtout mesquinerie, mépris et outrance.

■ LE COMITÉ DE RÉDACTION

Sur la place

Les rédactrices et rédacteurs de ce numéro :

Charles Dannaud, Rémi Duthoit, Geoffroy Gonzalez, Danièle Klingler, Lorraine Prunet, Marie-Aube Ruault

Les articles de cette lettre d'information peuvent être reproduits sans modération, en citant la source.

Ils sont mis en ligne et téléchargeables sur le site forcalquierencommun.fr

Directeur de la publication : Charles Dannaud

Comité de pilotage : Charles Dannaud, Marie-Aube Ruault

Mise en page : Forcalquier en commun

Tirage : 3 300 exemplaires

Impression : Mexichrome-Impressions, Forcalquier

Distribué par nos soins et sur demande à surlaplace@forcalquierencommun.fr

Forcalquier en commun

Les élus municipaux de l'opposition

Odile Chenevez, Charles Dannaud, Rémi Duthoit, Geoffroy Gonzalez, Danièle Klingler, Lisa Marcel-Isirdi, Lorraine Prunet

elus@forcalquierencommun.fr

Les élus de *Forcalquier en commun* vous reçoivent le lundi matin 14 rue Grande, sur rendez-vous pris par mail ou sur place

Informations :

contact@forcalquierencommun.fr

<https://forcalquierencommun.fr/>

Toutes celles et ceux qui œuvrent pour la réalisation de *Sur la place* et sa distribution sont bénévoles. Seul l'imprimeur est payé par l'association *Forcalquier en commun*, dont les revenus proviennent uniquement des cotisations et dons des adhérents et sympathisants.